



LISTE DES PIÈCES POUR PRÉPARER UNE CESSIION DE PARTS SOCIALES

Vous souhaitez nous confier la préparation de votre cession de parts sociales et nous vous en remercions.

Nous vous prions de prendre connaissance des pièces nécessaires à votre projet, énoncées ci-dessous, et de les apporter lors de notre rendez-vous. Un dossier complet nous permettra de faire preuve de réactivité et de fixer rapidement un rendez-vous de signature.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter au **06.37.05.20.12** ou à l'adresse email **anastasia.moreau@notaires.fr**. Vous pouvez également prendre rendez-vous en ligne directement sur notre site internet.

PERSONNES PHYSIQUES

- ✓ Questionnaire d'état civil accompagné de ses pièces justificatives si nécessaires (jugement de divorce, ...)
- ✓ Copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité
- ✓ Relevé d'Identité Bancaire, signé au dos par vos soins.

UNIQUEMENT si vous êtes concerné :

- ✓ Justificatif de placement sous un régime de protection (tutelle, curatelle, ...)

PERSONNES MORALES

- ✓ Kbis de moins de 3 mois ou avis au répertoire SIREN
- ✓ Copie certifiée conforme des derniers statuts
- ✓ Si cela n'a pas été prévu par les statuts, le procès-verbal, certifié conforme, de nomination du représentant
- ✓ Copie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité du représentant
- ✓ Procès-verbal, certifié conforme, d'une décision sociale autorisant l'opération
- ✓ Relevé d'Identité Bancaire de la personne morale signé par son représentant.

LA SOCIETE

- ✓ Prix de cession
- ✓ Nombre et numéro des parts sociales cédées
- ✓ Kbis de moins de 3 mois
- ✓ Copie certifiée conforme des derniers statuts

- ✓ Si cela n'a pas été prévu dans les statuts, le procès-verbal, certifié conforme, de nomination du représentant
- ✓ Copie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité du représentant
- ✓ Evaluation vénale unitaire, à faire établir par votre expert-comptable
- ✓ Dernier bilan comptable de la société

UNIQUEMENT si vous êtes concerné :

- ✓ Si la propriété des parts n'est pas issue d'un apport au capital social de la société, l'acte d'acquisition des parts sociales cédées est à nous fournir
 - ✓ Si cela est prévu dans les statuts, le procès-verbal, certifié conforme, d'une décision sociale autorisant la transmission et agréant le ou les cessionnaires.
 - ✓ Copie des pactes d'associés (Pacte Dutreil)
 - ✓ Etat des passifs et prêts éventuellement souscrits par la société.
- ➔ **Afin de pouvoir effectuer certaines demandes de documents (états civils, ...) nous vous demanderons une provision sur frais de deux cents euros, qui viendra en déduction de votre devis définitif.**